



Reprise du boulot apres Maladie PRO

Par **manu87**, le **12/04/2013** à **16:40**

Voila il y a deja un an je me suis arrêté car problème de santé. J'ai passé des examens (irm sanner et ecographie) mais ils ne m'ont rien trouver (dans un sens tant mieux)
Mon medecin m'avait arreter 4 mois pour epicondilite bilaterale) apres 4 mois je me sentais apte a reprendre le boulot doucement, mon employeur m'avait trouver un boulot qui utilisait moins mes bras puis j'ai repris mon poste habituel. aux bout de quelques mois je sentais que la douleur revenait , j'en parlais a mon supérieur que ca serait bien de mon trouver un autre poste pendant que j'éte encore au boulot. Bref a un moment ils m'ont remis sur le poste ou je m'éte fait mal et là je suis arreter depuis debut mars pour rechute en maladie professionnel.
Hier j'ai eu ma visite medicale et elle me sort qu'ils n'ont rien d'autre pour moi a part là ou je bosse. Elle a envoyer quand meme un mail disant que je pouvais bosser mais sans avoir trop de manipulations. Je pense qu'ils veulent surtout me virer car je dois je pense les gener
Enfin bref je voulais savoir mes droits envers ca alors que c'est a chaque fois moi qui demande a revenir bosser meme si j'ai encore mal. Là je suis dans une impasse avec ma santé , je voudrais savoir s'ils ont le droit de me virer comme ca si oui si on a des recours. Car retrouver du boulot de nos jours j'ose meme pas imaginer [smile33]
Merci d'avance pour vos conseils

Par **moisse**, le **12/04/2013** à **18:38**

Bonjour,
Tout est dans le rapport de visite médicale de reprise.
L'employeur ne pourra justifier d'un licenciement que s'il prouve ne pas pouvoir aménager un poste comme le suggère le médecin du travail, ou en proposer un autre dans une perspective de rclassement.

Tant que le médecin ne prononce pas un avis d'inaptitude totale, il ne pourra y avoir de procédure de licenciement mise en oeuvre à ce titre.